

## DEPARTEMENT DU GARD

## COMMUNE D'ARPHY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mai 2018

L'an deux mille dix huit et le quatre mai à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **GABEL Jean-Pierre**-Le Maire.

**Etaients présents** GABEL Jean-Pierre, GOMARIN Philippe, RANCHET Jacky, BRETON Marc, BOULIEU Sarah, FEUVIER Nicole, PICOT Joëlle, MAURIN Francis.

**Absentes** : GARGOT Sophie, GAUBERT Catherine.

**OBJET : VENTE MAISON POUTACHOU PRATCOUSTAL**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'à la suite d'un changement d'acquéreur pour la maison Poutachou à Pratcoustal, il convient d'annuler les délibérations 2017/054 du 8 décembre 2017 complétée par celle du 13 avril 2018/019.

Le Maire demande l'autorisation de signer l'acte de vente de la parcelle bâtie cadastrée B 576 ainsi que la parcelle B 1201 après division parcellaire de la B 577 au prix de 50 000 € à Madame Sarah BOULIEU qui occupe cette maison depuis 2012.

Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

D'autre part, ces parcelles devront être retirées du bail emphytéotique signé le 17/12/2013 entre la mairie et l'Association « Graine de Fourmis ».

L'accord du conseil municipal est obtenu à l'unanimité des votants, Madame Sarah BOULIEU n'ayant pas participé au vote en s'étant retirée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme et exécutoire

ARPHY le 07/05/2018

Le Maire

  
  
  


  
  


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213000151-20180504-DELIB2018020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/05/2018

## DEPARTEMENT DU GARD

## COMMUNE D'ARPHY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mai 2018

L'an deux mille dix huit et le quatre mai à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **GABEL Jean-Pierre-Le Maire**.

**Étaient présents** GABEL Jean-Pierre, GOMARIN Philippe, RANCHET Jacky, BRETON Marc, BOULIEU Sarah, FEUVIER Nicole, PICOT Joëlle, MAURIN Francis.

**Absentes** : GARGOT Sophie, GAUBERT Catherine.

**OBJET : VENTE MAISON LE SERRET**

En complément de la délibération n°2017/057 du 8 décembre 2017, et concernant la maison du Serret de Madame TONI Magali, bâtie sur la parcelle B 751, il est convenu de procéder à des échanges de parcelles dans le but de créer une unité parcellaire autour des maisons de Madame TONI Magali et de Mr et Mme MALET Richard, ainsi qu'un accès carrossable pour la maison de Madame TONI.

Les échanges de parcelles sont à réaliser de la manière suivante :

- Commune à Magali TONI : parcelles B 1081-1083
- Magali TONI à Commune : parcelles B 1109-1110-1111 et 1112,
- Commune à Mr et Mme MALET Richard : parcelles B 1085-1109-1110-1111-1112 et 1125.

En ce qui concerne la création d'un accès pour la maison de Magali TONI, il convient de faire ce dernier sur la parcelle communale B 1088 selon une proposition faite par l'entreprise SERRA et Fils pour un montant de 2 880 € TTC.

Le conseil municipal souhaite que ce coût soit partagé entre la commune et Magali TONI, sachant que les frais d'un piquetage par géomètre seront à la charge de la mairie.

Après cet exposé et échanges, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer tous actes se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme et exécutoire

ARPHY le 07/05/2018  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213000151-20180504-DELIB2018021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2018



Handwritten signatures in blue ink, including the Mayor's signature and several council members' signatures. The name 'Feuville' is written in blue ink above the Mayor's signature.